



Compte rendu de l'Assemblée générale du 19 mars 2026

Ouverture de la séance à 17h et approbation du bilan précédent

Philippe Monneret ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes et annonce le partage d'un document de travail. Le premier point de l'ordre du jour consiste à approuver le bilan précédent, afin qu'il soit explicitement validé par les adhérents.

Le bilan 2025 est ensuite repris. Il portait sur le nombre d'adhérents, les domaines représentés, les activités de l'année écoulée – notamment le colloque sur l'orthographe, la journée d'entraînement aux auditions, la prise de contact avec la Cité internationale de la langue française, ainsi que plusieurs courriels d'information sur la réforme du CAPES et le dictionnaire de l'Académie – puis sur le bilan financier présenté par Valérie Delavigne. Il est rappelé qu'aucun point particulier n'avait alors suscité de débat.

Aucune remarque n'étant formulée, la secrétaire générale, Malika Temmar, procède au vote, oralement. En l'absence d'objection, le bilan précédent est déclaré adopté à l'unanimité (29 + 1 procuration).

Point sur les adhérents

Philippe Monneret explique ensuite qu'une mise au point est nécessaire sur les chiffres communiqués l'année précédente, le fichier issu du Google Form comportant des doublons : certaines personnes se sont réinscrites alors qu'elles figuraient déjà dans la base.

Les chiffres corrigés sont les suivants : pour 2025, 520 inscrits dans le fichier, mais 508 après suppression des doublons ; pour 2026, 599 inscrits dans le fichier, mais 541 après suppression des doublons. Il en résulte 33 nouveaux adhérents sur l'année, soit une augmentation de 6,5 %.

Philippe Monneret souligne que l'association demeure ainsi attractive, tout en rappelant qu'un certain nombre de collègues – en particulier parmi les plus jeunes – ne connaissent pas encore l'association ou n'ont pas entrepris la démarche d'adhésion. Il invite donc les membres à relayer l'information.

Domaines représentés

À partir des réponses fournies dans le formulaire d'adhésion, Philippe Monneret présente ensuite un les spécialités les plus représentées.

Il précise toutefois que ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, en raison des doublons et du fait que certaines catégories pourraient être discutées ou être regroupées autrement. Le graphique présenté confirme surtout le poids de certains grands domaines, ce qui donne tout de même une indication sur la physionomie des sciences du langage en France.

Activités de l'année

Philippe Monneret rappelle les principales activités menées depuis l'année précédente. Il mentionne d'abord huit réunions de bureau. Il revient ensuite sur le dernier colloque, intitulé « Quoi de neuf dans

les sciences du langage » : les enregistrements ont été mis en ligne sur le site de l'ASL et les actes sont en préparation, avec une parution envisagée pour la fin de l'année 2026, voire en 2027.

Refonte du site de l'ASL

Le point le plus important concerne la refonte complète du site de l'ASL. Philippe Monneret explique qu'un espace adhérent personnel sera désormais créé, ce qui implique de reprendre entièrement le fichier. Les membres seront donc de nouveau sollicités, probablement à la fin de l'année 2026 ou au début de l'année 2027, afin de renseigner un nouveau formulaire détaillant notamment leur laboratoire, leurs spécialités et leurs langues de travail. L'objectif est de substituer à l'actuel tableau issu d'un formulaire Google Form une véritable base de données, appelée à constituer l'annuaire de l'ASL.

Il est précisé que cet annuaire comportera plusieurs niveaux d'accès. Certaines informations générales (par exemple les nom, prénom et université) pourront être accessibles à n'importe quel visiteur du site (sous réserve de l'accord des personnes concernées bien sûr). D'autres informations, telles que les spécialités ou la disponibilité pour des vacances, ne seront accessibles qu'aux adhérents ou, pour certains usages, aux laboratoires et UFR adhérents. Philippe Monneret insiste sur l'intérêt de cet outil notamment pour les vacances et pour la constitution des comités de sélection.

Autre chantier important : la création d'un portail des revues de linguistique, donnant accès aux revues, à leurs sommaires et à des liens régulièrement mis à jour. Le bureau souhaite ainsi faire du site de l'ASL un pôle central, agissant comme une tête de réseau pour représenter l'ensemble des sciences du langage en France. La mise en service du nouveau site est annoncée, en principe, pour septembre 2026.

Actions prévues

Parmi les actions à venir, Philippe Monneret annonce une journée d'entraînement aux auditions le 24 avril à 13 h 30, à la Sorbonne, pour une dizaine ou une douzaine de personnes au maximum, selon le principe du premier arrivé, premier inscrit.

Il annonce également une bourse de mobilité de 1000 euros, réservée, comme la journée d'entraînement, aux docteur(e)s ou doctorant(e)s rattachés à un laboratoire adhérent.

Le prochain colloque de l'ASL, consacré à « Langage, linguistique et philosophie », est prévu pour mars 2027. Un nouveau congrès professionnel des linguistes est également envisagé, sur le modèle d'une formule qui avait particulièrement plu : tables rondes, échanges entre collègues et conférences de mise à jour accessibles aux non-spécialistes.

CAPES, orthographe et enquête

Philippe Monneret revient ensuite sur les travaux menés autour de l'épreuve de langue française au CAPES de lettres modernes. Une journée d'étude a eu lieu à Strasbourg ; les textes ont été remis et doivent paraître dans *Scolia*.

Il développe ensuite le dossier de l'orthographe. À la suite d'une déclaration ministérielle annonçant que les erreurs de langue seraient désormais prises en compte au baccalauréat, y compris hors de la discipline français, l'ASL a souhaité réfléchir à ce qu'il conviendrait réellement de sanctionner. Une audience a été obtenue auprès du ministre, en présence notamment d'Anne Abeillé, de Stanislas Dehaene, des présidentes des fédérations de professeurs de français et de Jean-Pierre Sueur.

L'idée défendue n'était pas de faire adopter directement une réforme de l'orthographe, mais d'insister, dans l'enseignement, sur l'importance de mettre l'accent sur les régularités plutôt que sur

les exceptions. Philippe Monneret prend l'exemple de l'accord du participe passé : « on accorde avec être, on n'accorde pas avec avoir », en laissant de côté, dans un premier temps, la masse des exceptions.

Il présente également les résultats de l'enquête menée auprès des collègues, accessible sur le site de l'ASL. Les réponses témoignent d'un soutien assez net à certaines simplifications - par exemple sur l'accord du participe passé - mais de positions plus réservées sur d'autres points, notamment sur la régularisation en -s de certains pluriels. Il conclut qu'il existe, chez les linguistes, un avis nuancé sur ces questions. Il convient toutefois de préciser que les résultats présentés sont encore provisoires. Jean-Paul Meyer nous transmettra une version définitive dans quelques semaines, après la clôture de l'enquête.

Wiki de la septième section et partenariats

Malika Temmar ajoute qu'il convient de mentionner le travail mené avec d'autres associations autour du Wiki de la septième section, initiative portée par l'AFLA. L'objectif est d'aider les candidats et les jeunes chercheurs à suivre les comités de sélection, les dates et les informations utiles, sur le modèle de ce qui existe déjà dans d'autres sections. Elle souligne que cette action s'inscrit dans la même dynamique que les auditions blanches et la bourse de mobilité : l'ASL entend ainsi soutenir les jeunes chercheurs.

Patrick Charaudeau est ensuite invité à dire un mot des contacts internationaux, notamment avec l'association italienne DORIF. Il explique que l'ensemble demeure encore en préparation, mais que des collaborations sont envisagées avec le groupe italien, ainsi qu'avec d'autres associations de pays francophones, de pays latins non francophones, et même avec la Pologne. Pour l'instant, c'est surtout le groupe italien qui transmet des informations sur ses propres activités, mais l'objectif est bien de développer, à terme, des activités communes.

Philippe Monneret donne la parole à Valérie Delavigne pour le bilan financier.

Rapport financier 2025

Pour être en cohérence avec le bilan de 2025, l'exercice court du 22 mars 2025 au 19 mars 2026.

Nous clôturons cet exercice 2025-2026 sur une situation qui reste bonne.

Nos ressources financières aujourd'hui proviennent de l'adhésion institutionnelle des laboratoires. Les cotisations ont été fixées à 250 euros. Après avoir tardé à se mettre en place, une nouvelle procédure avec des rappels réguliers porte ses fruits. En 2025, seuls cinq laboratoires avaient adhéré ; nous avons déjà reçu autant de règlement depuis le début de l'année 2026, dont un rattrapage pour 2025.

Nos dépenses n'ont pas été très nombreuses cette année. Les mouvements financiers ont été liés aux dépenses de restauration et d'hébergement au moment des événements que nous avons organisés, ainsi qu'aux frais habituels de renouvellement de l'hébergement de notre site internet. L'ASL a participé à la mise en place du wiki initié par l'AFLA pour les COS de la 7^e section.

Les dépenses pour l'exercice à venir devraient être plus importantes : nous envisageons en effet la refonte totale du site et l'édition des actes de 2025. Nous espérons que les laboratoires répondront présents afin que l'ASL puisse mener à bien ces deux tâches importantes pour notre association.

BILAN FINANCIER DE L'ASL POUR L'ANNEE 2025

	Situation au 21/03/2025	Situation au 19/03/2026	Commentaires
Compte courant	4 654,96 €	1 264,82 €	
Compte épargne	12 118,90 €	16 641,88 €	
Total	16 773,86 €	17 906,70 €	

Dépenses Du 22 mars 2025 au 19 mars 2026	2024	2025	Commentaires
Restauration	284,90 €	523,28 €	Auditions et colloque ASL
Site internet et mails	291,44 €	116,44 €	
Frais de déplacement	- €	1 134,62 €	Colloque ASL
Divers	- €	300,00 €	Wiki 7e AFLA
Total des dépenses	702,23 €	2 074,34 €	

Recettes (tout compte)	2024	2025	Commentaires
Adhésions institutionnelles	1 250,00 €	1 750,00 €	Adhésions (dont 1 2025)
Intérêts Livret	346,30 €	272,98 €	
Total des recettes	1 250,00 €	2 022,98 €	

Récapitulatif solde

	Dépenses	Recettes	Solde
2020	2521,86	1247	- 1274,86
2021	885,44	1570	684,56
2022	1144,1	580	- 559,26
2023	13 932,49	11366,37	- 2566,12
2024	702,23	1250	547,17
2025	2 074,34	2 022,98	-51,36

Budget prévisionnel de l'ASL pour l'année 2026

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement du site	150,00 €	Adhésion des laboratoires	10 000,00 €
Refonte du site	5 000,00 €		
Préparation aux auditions	150,00 €		
Edition	3 000,00 €		
Bourse de mobilité	1 000,00 €		
Frais de déplacement	500,00 €		
TOTAL	10 000,00 €		10 000,00 €

Bilan établi le 19 mars 2026 pour l'ASL par Valérie Delavigne, trésorière

Aucune remarque n'étant formulée, le bilan moral et le bilan financier sont soumis au vote et adopté à l'unanimité des (32 + 1 procuration).

Temps d'échange avec les membres

Après cette partie administrative de l'assemblée générale, Philippe Monneret ouvre un temps d'échange. En ouverture, il rappelle que les occasions de dialogue entre les membres de l'association demeurent rares en dehors des colloques. Il invite donc les participants à formuler librement des remarques et des suggestions, en particulier à propos du site de l'ASL, des activités de l'association et de ses perspectives de développement. Il signale également, à la suite d'un message d'Isabelle Monin dans le fil de discussion, qu'un numéro de L'Information grammaticale paru en juin 2025 et consacré aux questions de concours n'avait pas été mentionné plus tôt dans la réunion.

Philippe Monneret propose ensuite de revenir sur les résultats de l'enquête relative à l'orthographe, afin d'alimenter la discussion. Il précise que 521 questionnaires ont été envoyés, correspondant au nombre d'adhérents, et que 269 réponses ont déjà été recueillies, ce qui constitue, selon lui, un taux de participation élevé. Il en déduit que la question a suscité un intérêt réel parmi les collègues. Il présente alors les principaux résultats intermédiaires : l'application des rectifications orthographiques est déclarée fréquente ou occasionnelle par un peu plus de la moitié des répondants ; les refus explicites de la part des structures éditrices apparaissent relativement rares ; l'imposition de ces rectifications par les structures l'est également. En revanche, s'agissant des propositions de régularisation des marques du pluriel, l'accord décroît à mesure que la généralisation envisagée s'étend. À l'inverse, les réponses sont plus favorables lorsqu'il s'agit du participe passé : une majorité relative des répondants se montre disposée à ne pas pénaliser certaines erreurs d'accord dans les travaux scolaires, ou à envisager qu'une règle d'accord simple soit envisagée : accord (avec le sujet) pour *être*, pas d'accord avec *avoir*. Philippe Monneret souligne toutefois qu'il ne s'agit que de résultats partiels et qu'ils appellent encore à la prudence.

Jean-Paul Meyer intervient alors pour rappeler que l'enquête reste ouverte jusqu'au 29 mars et que les résultats présentés ne constituent qu'un état provisoire. Il précise que le nombre de réponses continue d'augmenter, que les commentaires libres laissés dans les champs textuels seront également exploités, et qu'aucune corrélation n'a encore été établie, notamment selon le sexe ou la tranche d'âge des répondants. Il invite en conséquence les membres qui n'auraient pas encore répondu à le faire, en demandant au besoin le renvoi de l'invitation, chaque personne ne pouvant répondre qu'une seule fois.

Christophe Benzitoun souligne pour sa part le caractère, selon lui, assez contre-intuitif des premiers résultats. Il indique qu'il aurait attendu davantage de réticences à l'égard d'une simplification de l'accord du participe passé, et davantage d'adhésion à une généralisation du -s au pluriel, qui lui paraît plus facilement acceptable, notamment parce qu'elle reviendrait à corriger une anomalie historique. Il juge ces premiers résultats à la fois éclairants et surprenants, ce qui confirme à ses yeux l'intérêt même de l'enquête.

Daniel Cogis prolonge cette réflexion. Elle se dit elle aussi étonnée par le partage observé entre les réponses relatives au pluriel et celles relatives au participe passé. Elle suggère qu'un rappel, dans le questionnaire, de l'origine historique du x final (issu d'une erreur d'interprétation de manuscrits) aurait peut-être pu infléchir certaines réponses. Philippe Monneret observe alors qu'on peut aussi supposer qu'une partie des linguistes possède déjà cette culture historique au sujet de la morphologie du pluriel.

Jean-Paul Meyer précise ensuite le cadre intellectuel dans lequel l'enquête a été conçue. Il rappelle qu'elle s'inscrit moins dans une logique de justification théorique d'une réforme ou d'une rectification orthographique que dans une perspective didactique, à la suite notamment de la question posée par le ministre et des orientations déjà présentes dans le rapport 2024 du CSEN. Philippe Monneret va dans le même sens en ajoutant que l'enjeu principal est d'améliorer l'efficacité de l'enseignement de l'orthographe en commençant par installer les régularités, plutôt qu'en donnant immédiatement la priorité aux exceptions. Il prend pour exemple l'enseignement des pluriels : mieux vaudrait, selon cette logique, apprendre d'abord que le pluriel est marqué par un -s ; et, bien plus tard, s'intéresser aux séries diverses d'exceptions, du type *bijoux*, *cailloux*, *joux*, etc. Il ajoute que cette façon de procéder ne semble pas correspondre aux pratiques actuelles observées dans les manuels ou dans certaines ressources pédagogiques.

Daniel Cogis remarque que les réponses sont plus favorables lorsque la question porte sur une tolérance aux examens, ce qui confirme à ses yeux que la dimension pédagogique ou scolaire pèse fortement dans les représentations des répondants. Elle ajoute qu'une telle enquête pourrait utilement être élargie aux professeurs de collège et de lycée, afin de mieux connaître leurs positions sur ces questions. Philippe Monneret approuve l'intérêt d'une telle extension, tout en rappelant que la réflexion sur l'orthographe est très vite récupérée sur le terrain politique, ce qui rend difficile la tenue d'un discours strictement rationnel sur la modification des usages. Il explique que, dans cette perspective, le détour par l'enseignement constitue peut-être une stratégie plus judicieuse pour faire évoluer les choses.

Christophe Benzitoun approuve globalement cette stratégie, mais attire l'attention sur un risque propre au système scolaire français : une évolution de l'enseignement de l'orthographe pourrait renforcer des différenciations entre établissements publics et privés, certains établissements privés pouvant être tentés de revendiquer le maintien intégral de formes jugées traditionnelles. Il estime qu'une rectification à la source, plus générale, aurait l'avantage de préserver un cadre commun. Daniel Cogis répond en relatant une discussion récente qui lui a confirmé combien l'idée de toucher à l'orthographe reste spontanément perçue comme une atteinte à la langue elle-même. Elle insiste donc sur deux arguments qu'il faudrait, selon elle, mieux diffuser : d'une part, l'orthographe n'est pas la langue ; d'autre part, l'orthographe française a évolué continuellement jusqu'au XIXe siècle. Philippe Monneret indique qu'une publication de vulgarisation est envisagée, dans le prolongement du colloque sur l'orthographe organisé à la Sorbonne en 2024. Ce projet prendrait la forme d'un petit livre destiné au grand public, répondant aux objections les plus fréquentes formulées contre toute évolution de l'orthographe. Isabelle Monin ajoute qu'elle a fait passer le questionnaire à ses étudiant(e)s de l'INSPE et que, globalement, les futurs enseignant(e)s sont très favorables aux régularisations orthographiques.

La discussion se déplace ensuite vers la réception des rectifications dans le monde éditorial. Georges Bohas demande si l'association dispose d'éléments sur la position des maisons d'édition, notamment scientifiques. Christophe Benzitoun répond qu'à sa connaissance, les éditeurs scientifiques n'opposent pas de résistance majeure : ils n'appliquent pas forcément spontanément les rectifications, mais n'imposent pas non plus, en règle générale, un retour à l'orthographe antérieure lorsqu'un texte est remis en orthographe rectifiée. Il souligne, en revanche, qu'il en va différemment dans la presse, où la résistance lui paraît beaucoup plus forte. Philippe Monneret confirme qu'il s'agit là d'un facteur important de blocage. Daniel Cogis complète ce point en évoquant un échange avec une correctrice du Monde, favorable pour sa part aux rectifications, mais confrontée à l'opposition marquée des journalistes, au nom de ce qu'ils supposent être les attentes de leur lectorat. En revanche, dans certains secteurs, notamment en sciences humaines ou dans l'édition scolaire, l'usage des rectifications semble beaucoup plus facilement accepté ; il est rappelé à cette occasion que, dans les manuels scolaires, leur prise en compte est en principe obligatoire. Daniel Cogis tient enfin à redire qu'il convient de parler ici de « rectifications » plutôt que de « réforme », et observe que certaines modifications, comme la soudure de mots auparavant liés par un trait d'union, paraissent aujourd'hui mieux admises que d'autres.

Philippe Monneret revient ensuite au site de l'ASL et demande si les membres ont des souhaits particuliers à formuler à ce sujet. Isabelle Monin fait remarquer que la procédure actuelle permettant de modifier une adresse ou une appartenance à un laboratoire n'est pas du tout intuitive. Il lui est répondu que cette difficulté sera précisément levée par la refonte en cours : chaque adhérent disposera à terme d'un espace personnel lui permettant de modifier directement sa fiche, notamment en cas de mutation ou de changement d'établissement.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Philippe Monneret clôt la séance à 18h20 et remercie très chaleureusement l'ensemble des membres présents d'avoir pris le temps de participer à cette assemblée générale.